



Déclaration FNEC-FP-FO

Audience à la préfecture – 28 mars 2013

Les organisations syndicales de l'Education CGT, FO, SUD et CNT des Bouches du Rhône vous ont demandé audience ce jour pour rappeler au représentant de l'Etat que vous êtes l'exigence exprimée par des milliers de collègues lors de la grève du 12 février de l'abrogation du décret du 24 janvier 2013 modifiant l'organisation de la semaine scolaire et de l'abandon du projet de loi dite de « refondation de l'Ecole ».

Malgré l'opposition massive des professeurs du primaire et du secondaire, nous regrettons que le ministre de l'Education nationale s'obstine à passer en force puisque le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République a été adopté par l'Assemblée nationale le 19 mars.

Après le succès de la grève du 12 février, lors de laquelle notamment plus de 60% des professeurs des écoles et du secondaire du département ont dit avec la CGT, FO, SUD, CNT et FAEN qu'ils ne voulaient pas du décret publié le 26 janvier 2013 sur les rythmes scolaires,

Après le succès de la grève parisienne de lundi 25 mars où près de 60% d'enseignants, à l'appel de tous les syndicats parisiens, se sont mis en grève pour demander au Maire de ne pas appliquer la réforme des rythmes à la rentrée 2013,

Alors que le début de l'examen parlementaire du projet de loi Peillon ne fait qu'aggraver les craintes exprimées,

Et au moment où les mesures annoncées pour la rentrée 2013 vont encore détériorer nos conditions de travail : aucun abaissement des effectifs dans les classes, aucune mesure pour restaurer les RASED saccagés par les décrets Darcos de 2008 et rien pour améliorer les décharges de service de classe pour les directeurs d'école,

Nous désirons vous faire état de la mobilisation de la profession contre ces décisions ministérielles.

Nos organisations départementales appellent tous les personnels des Bouches du Rhône à se réunir dans leurs écoles, établissements et services pour dresser le cahier de revendications, s'associer à l'appel de nos fédérations nationales pour décider la grève ce jour sur les mots d'ordre précis :

- ***pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires***
- ***contre la loi d'orientation PEILLON***
- ***pour l'ouverture de véritables négociations sur les revendications.***

Des centaines d'établissements scolaires du primaire, du secondaire et du supérieur seront représentés cette après-midi au rassemblement que nous organisons devant la Préfecture où nous rendrons compte de cette audience puis nous manifesterons jusqu'à la Direction académique.

Nous interpellons le représentant de l'Etat que vous êtes pour rappeler au ministre de l'Education nationale que :

- Un mois après la très forte mobilisation du 12 février, le Ministre n'a pour le moment apporté aucune réponse aux personnels. Il prend la responsabilité d'aboutir à une situation de blocage.

- Nous ne rencontrons pas de professeurs des écoles désirant cette réforme des rythmes, ni en 2013, ni en 2014 ! Ils considèrent à juste titre qu'elle aggraverait les conditions de scolarité des élèves et les conditions de travail pour les personnes qui travaillent dans les établissements

- Alors que plus de 90% des communes ont décidé de ne pas appliquer le décret en 2013, le ministre, désavoué, doit rediscuter avec les personnels et leurs organisations syndicales dans les plus brefs délais.

Le préalable à toute discussion, c'est l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et l'ouverture de négociations pour les revendications des personnels.

Nous souhaiterions que vous nous confirmiez combien de communes du département s'orientaient vers une mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013.

D'autre part, toutes les communes ont-elles bien connaissance qu'elles ont jusqu'au 31 mars pour adresser au DASEN une lettre recommandée demandant le report des nouveaux rythmes, faute de quoi, ils s'appliqueraient dès la prochaine rentrée ?